Capacité professionnelle des intermédiaires en assurance : IAS NIVEAU 1





PUBLIC CIBLE

Toute personne souhaitant exercer une activité d'intermédiaire en assurance



PRÉREQUIS

Aucun



DURÉE

150 heures



O OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Répondre aux critères de capacité professionnelle pour l'exercice de l'activité d'intermédiation assurance conformément à l'article R514-5 du Code des Assurances



MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- o 150 heures de formation à distance (e-learning asynchrone).
- o Accès ouvert sur notre plateforme e-learning pour une durée de 6 mois
- o Démarrage possible à tout moment de l'année
- QCM et cas pratique
- o Assistance technique et pédagogique assurée par nos formateurs experts en assurance.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- o Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse contact@kereisformation.com
- o Démarrage possible à tout moment de l'année

COMPETENCES

- o Connaître l'environnement réglementaire et les conditions d'exercice des IAS.
- Maîtriser les principes techniques et juridiques et les règles de commercialisation des assurances
- o Suivre les évolutions réglementaires sur les différents produits d'assurance.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 La validation des connaissances se réalise par un examen final sous forme de QCM (le minimum requis est de 70%)

TYPE DE VALIDATION

Attestation de formation / Livret de formation – IAS niveau 1

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
 Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à contact@kereisformation.com

PROGRAMME



UNITÉ 1 - SAVOIRS GÉNÉRAUX

- o Accuei
- o Approche économique et réglementaire de l'assurance
- o Assurance et cadre juridique de la relation client
- L'opération d'assurance

UNITÉ 2: LES ASSURANCES DE PERSONNES: INVALIDITÉ, DÉPENDANCE, SANTÉ, DÉCÈS

- Généralités sur la protection sociale
- Couverture santé des salariés : Les soins médicaux
- Couverture santé des salariés : autres situations
- o Le reste à charge zéro
- o La couverture maladie chômage des TNS
- Les complémentaires santé

- Les contrats Prévoyance Madelin
- o L'assurance décès
- o L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident
- o L'assurance incapacité invalidité complémentaire
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

UNITÉ 3: LES ASSURANCES DE PERSONNES: VIE ET CAPITALISATION

- Assurances de personnes : vie et capitalisation prises en compte des besoins
- o Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce
- o Les libéralités
- o Les successions : approche patrimoniale
- o Fiscalité de transmission du patrimoine
- Le statut du mineur
- Le statut du majeur protégé

- o La retraite des salariés: acquisition des droits
- o La retraite des salariés: acquisition des droits
- o La retraite de base des régimes alignés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite complémentaire des professions libérales
- o Retraite et activité
- o La retraite et le conjoint
- o Le Plan d'Epargne Retraite Populaire
- Le PER individuel
- Assurances de personnes : vie et capitalisation spécificités
- o L'assurance-vie : la souscription
- o L'assurance-vie : la vie du contrat
- o L'assurance-vie : le dénouement
- o La spécificité des contrats de capitalisation
- o La fiscalité de l'assurance-vie

- o L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- o Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- o Assurance-vie et démembrement de propriété

PROGRAMME



- Assurances de personnes : vie et capitalisation les contrats en unités de compte
- Les actions
- Les obligations
- Les OPCVM
- o La pierre papier SCPI et OPCI
- o Le marché obligataire
- o Risques et stratégies d'investissement
- La présentation de la bourse

- La formation des cours de bourse
- o La fiscalité des revenus de capitaux mobiliers
- o La Banque Centrale Européenne
- o La crise financière : subprimes et dettes souveraines
- o Banques et marchés de capitaux
- Les Directives MIF

UNITÉ 4: LES ASSURANCES DE PERSONNES: LES CONTRATS COLLECTIFS

- Assurance emprunteur 1 Généralités et souscription
- o Assurance emprunteur 2 Risques garantis
- La convention AERAS

- Les complémentaires santé : les contrats collectifs
- Les systèmes de couverture complémentaires
- Le Plan d'épargne entreprise

UNITÉ 5 : LES ASSURANCES DE BIENS ET DE DOMMAGES

- Assurances de biens et de dommages : principes
- Assurances de biens et de dommages : assurance automobile
- o Assurances de biens et de dommages : assurances multirisques
- o Assurances de biens et de dommages : les risques d'entreprise

UNITÉ 6: CONCLUSION DE LA FORMATION

- o Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- o Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- o Pratiques commerciales déloyales

- Le RGPD Les fondamentaux
- o Le RGPD Les objectifs
- Le RGPD Les obligations
- Lutte contre la corruption

- Quiz blanc
- Examen final

Vos interlocuteurs



VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE Formateur expert en crédit et en assurance



Sophie CORINI
Formatrice experte
en crédit et en
assurance et Coach
certifiée RNCP



Fabrice
COURAULT
Formateur expert en
assurance et
gestion de
patrimoine

VOS CONTACTS

Pôle administratif:

Marine LEGRAND marine.legrand@kereisformation.com 01 80 52 35 21

Pôle technique :

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique:

Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif 112, avenue Kléber - 75116 PARIS 822 620 225000 26

www.kereisformation.com

